



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE
ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES
Direction Construction et Patrimoine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260119-2953B-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication : 29/01/2026

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 29 janvier 2026
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 19 janvier 2026

43 élus présents (59 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation de l'assemblée délibérante, il appartient au Bureau :
« d'approuver les programmes et les plans de financement des opérations
d'investissement et de construction communautaires, solliciter les
subventions au titre de ces opérations et conclure les différents types de
conventions y afférentes.

DEMANDE DE SUBVENTION CLIMAXION : ÉTUDE DE STRUCTURE SUR LA
PISCINE DE L'ILLBERG (7.5.8/2953B)

I. Présentation de l'opération

La gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire est l'une des compétences facultatives portées par Mulhouse Alsace Agglomération, apportant un service apprécié par la population. Ce type d'équipements, tels que les piscines et la patinoire, sont toutefois de très gros consommateurs d'électricité. Afin de réduire leur impact, Mulhouse Alsace Agglomération propose d'étudier la faisabilité d'autoproduire une partie de cette électricité localement, via l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la Piscine de l'Illberg.

Les équipements techniques des piscines présentent une consommation importante en été. Dans ces conditions, une autoconsommation individuelle sur site est privilégiée. En cas de surplus de production, une autoconsommation collective pourra être envisagée avec d'autres bâtiments de Mulhouse Alsace Agglomération situés dans un périmètre adapté à cet usage.

Afin de vérifier la faisabilité technique, il est proposé de réaliser une étude de structure visant à s'assurer de la possibilité de la charpente de supporter une surcharge supplémentaire liée à l'installation des panneaux solaires. Dans une logique d'optimisation de la démarche, la possibilité d'une surcharge liée au remplacement de l'isolation de la toiture sera également étudiée.

II. Coût du projet :

Dépenses		Recettes	
Projets	Coût HT	Financeurs	Subventions
Etude de structure Piscine de l'Illberg	7 000 € HT	Région Grand Est Climaxion	2 800 € HT
		Auto-financement m2A	4 200 € HT

Mulhouse Alsace Agglomération prévoit de récupérer la TVA sur ces études. Le montant de la subvention sollicitée correspond à 70% du montant HT (plafonnée à 4 000 € d'assiette par bâtiment étudié), selon dispositif Climaxion à ce jour.

Les crédits relatifs à cette opération sont prévus au budget principal (Chapitre 20 – article 2031 – Ligne de crédit 31277)

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve cette opération,
- approuve le plan de financement prévisionnel exposé,
- précise qu'en cas de diminution de recettes attendues, Mulhouse Alsace Agglomération augmentera d'autant sa participation,
- autorise le Président ou le Vice-Président concerné à solliciter les demandes de subventions et à signer les actes nécessaires à leurs formalisations ainsi que les modifications ultérieures nécessaires à la mise en œuvre des subventions afférentes au projet.

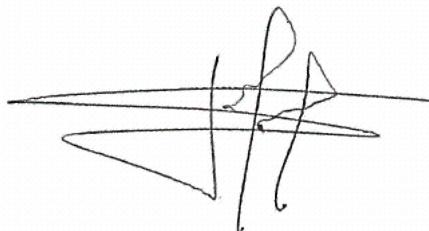
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN